

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Suivi du SCoT

Observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Évaluation intermédiaire 2014-2016



d'axe
 planification
 réserves
 enjeux globaux
 orientations
 projet de territoire
 nouvelle géographie transrégionale
 attentes en matière de cadre de vie
 évolutions démographiques observées
 projections démographiques 2007-2040 attractivité du territoire
 approche des besoins résidentiels bilan de la production de logements
 approche de besoins de logements qualité de vie cohésion sociale
 (l'évolution de la mobilité nouvelles connexions Europe et inter-régions
 systèmes de mobilité locale offre de communication numérique
 structuration de l'espace économique et armature commerciale compétitivité
 système d'espaces actifs entre juxtaposition et synergie espaces stratégiques
 réseau des sites économiques significatifs synergie commerciale/territoire
 centralisation de l'offre belfortaine dynamique commerciale sous l'angle transrégional
 organisation géographique de l'axe évolution des comportements de consommation
 économie touristique agriculture, sylviculture et consommation de l'espace
 ressources et activités structurantes du territoire place de l'agriculture dans le territoire
 qualité des sols activités agricoles mutations des espaces naturels, agricoles et forestiers
 usage récréatif des espaces artificialisés vocation nouvelle des espaces artificialisés
 synthèse sur le territoire global le système belfortain en formation
 mise en cohérence des territoires prise en compte des infrastructures
 occupation du sol politique de l'eau et thème lieu patrimoine naturel
 ZNIEFF cours d'eau et prises en compte sites Natura 2000 pelouses sèches
 élagage châteaux caves et combes à l'origine espaces naturels sensibles
 sites de protection de la faune zones humides plans de paysage forêts
 terres agricoles réseau hydrographique urbanisation infrastructures
 population d'une terre active lieu projet d'aménagement et de développement durable
 métropole à dimension humaine Am urbaine, première jalon métropolitain
 courures transrégionales et européennes services de proximité
 « espaces protégés » d'aujourd'hui métropolitain polycentrique équilibre
 transversalité des mobilités et des communications dynamique commerciale
 habiter le territoire de Belfort, nouveaux poulxions et risques
 valeur paysagère implication dans l'espace métropolitain cœur urbain structure
 espace médian ouvert à l'échelle du territoire territoire numérique
 anticiper les usages et les attentes zones stratégiques activités incluses dans l'urban
 dispositions d'aménagement local zone d'aménagement Commercial du Pôle sud
 politique d'aménagement touristique passer qualité orientations de la programmation de l'habitat
 notions et objectifs de mixité sociale approche qualitative dans la localisation de l'habitat
 conception durable des constructions et des transformations maîtrise des sites de l'artificialisation
 économie de l'artificialisation à 10 ans principes d'application dans les PLU orientations
 préconisations particulières relatives au secteur sud de l'agglomération ressources du territoire
 sylviculture et agriculture énergie déchets pollution atmosphérique règles technologiques et réseaux
 thème biologique protection du patrimoine développement de la trame biologique
 entités de ville une seule entité distance ville campagne paysage rural
 planification responsabilité face à des enjeux globaux orientation de base
 contours du projet de territoire nouvelle géographie transrégionale
 cadre de vie évolutions socio-démographiques observées et projetées
 économie des biens matériels production de logements
 qualité de vie cohésion sociale nouvelles connexions
 espaces actifs espace économique
 compétitivité
 levage
 prior
 tourisme dynamique
 organisation géographique
 évolution des comportements
 agriculture sylviculture
 consommation de l'espace
 activités structurantes
 qualité des sols OBU
 espaces naturels
 mutations
 système


 Agence d'Urbanisme
 du Territoire de Belfort

syndicat
 mixte du
SCoT
 du Territoire
 de Belfort

Novembre 2017

Contact : scotbelfort@autb.fr - Site Internet : scotbelfort.autb.fr

INTRODUCTION

L'approbation du SCoT du Territoire de Belfort, en février 2014, valide des orientations d'aménagement du territoire fondées sur un scénario de référence. La réglementation en vigueur demande la mise en place d'un suivi des résultats de l'application de ces orientations à partir d'indicateurs. La consommation d'espace est un des indicateurs de suivi de l'application du SCoT.

En 2015, un premier travail de suivi a été réalisé par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, avec une première publication issue de

l'observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'objectif est de prendre la mesure des évolutions foncières tant pour appréhender la réalité du phénomène d'artificialisation que pour saisir les évolutions d'usage associés au foncier.

L'observatoire donne lieu à une base de données géographique exploitable à la commune. Cette base de données désormais enrichie et restructurée, permet de produire une seconde publication.

ANALYSES MENÉES SUR LES PÉRIODES 2000-2010 ET 2011-2013

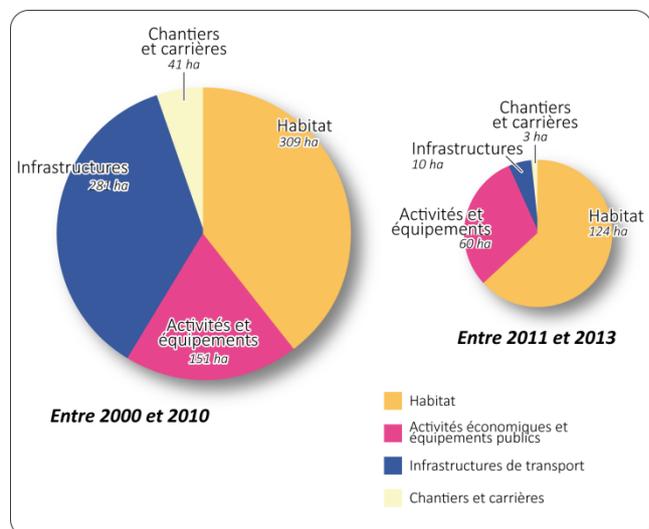
L'analyse de la consommation d'espace par artificialisation réalisée entre **2000 et 2010** a permis d'établir les objectifs du SCoT en matière de consommation économe, elle révèle **782 hectares** artificialisés en 10 ans.

Le premier bilan réalisé en 2015 sur la période **2011/2013**, conclut à l'artificialisation de **197 hectares**. Il est également indiqué que la portée de la nouvelle planification réglementaire (SCoT et PLU nouveaux) n'est pas démontrée dans cette analyse.

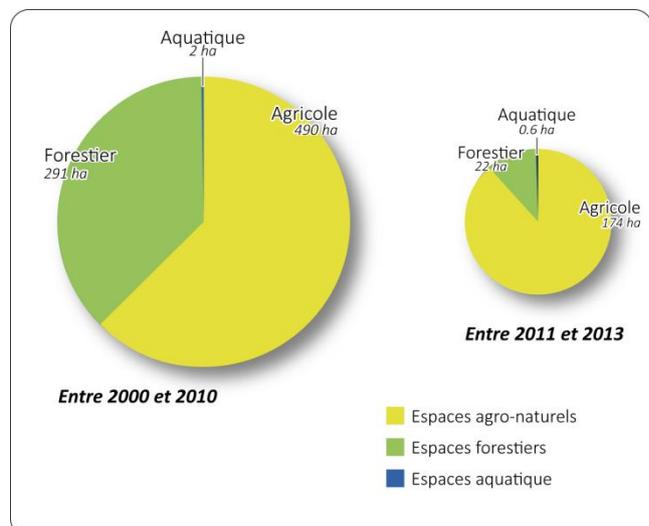
Le développement résidentiel notamment hors emprise urbaine est le principal poste de consommation d'espace par artificialisation, entre 2000 et 2013.

La création d'infrastructures est proportionnellement moins importante sur la seconde période. La part d'espaces destinés aux activités et équipements reste stable selon les périodes.

Les espaces agricoles sont plus largement concernés par l'artificialisation entre 2000 et 2013. En revanche les espaces forestiers sont moins impactés sur la seconde période.



Graphiques : Répartition par destination des surfaces artificialisées entre 2000 et 2013 sur le département



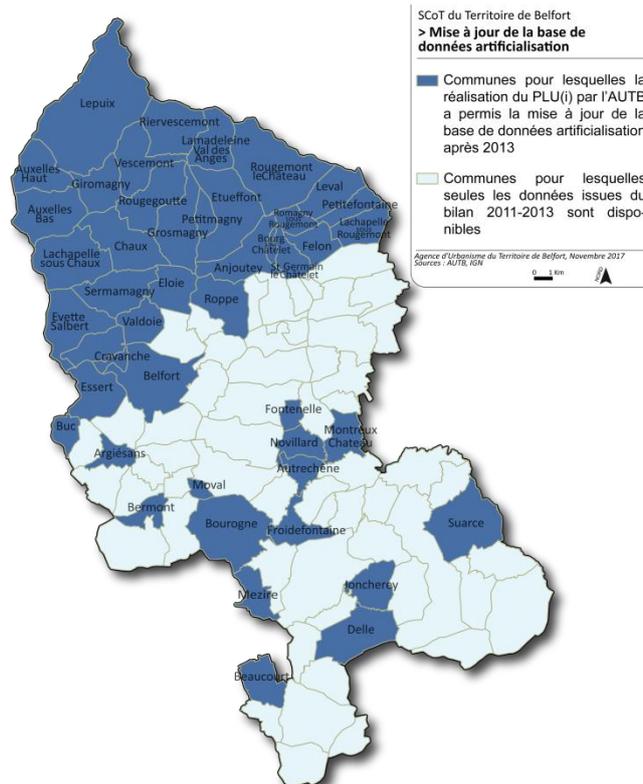
Graphiques : Répartition par origine des surfaces artificialisées entre 2000 et 2013 sur le département

MÉTHODOLOGIE

L'analyse des espaces nouvellement artificialisés repose essentiellement sur la comparaison de photos aériennes de différentes dates. En l'absence de photo aérienne postérieure à 2013, non disponible au moment de la réalisation de cette étude, seules les données saisies dans le cadre de la réalisation de PLU(i) sont utilisées.

Ces données sont saisies soit à l'aide de données exogènes, notamment cadastrales, soit par des relevés réalisés sur le terrain.

L'AUTB a réalisé l'analyse de l'artificialisation pour 23 communes élaborant un PLU et 22 communes engagées dans l'élaboration du PLUi de la CCVS (cf. carte ci-contre).



Les chiffres relatés dans les PLU non réalisés par l'AUTB, ne sont pas exploitables. En effet, soit la période étudiée s'étend jusqu'en 2013, soit les dates ne sont pas précisées. De plus les chiffres ne sont pas détaillés qualitativement et les rapports ne présentent pas de cartographie permettant de comparer les zones prises en compte.

PERIODE 2014-2016

> Combien d'hectares artificialisés ?

Les observations menées sur la moitié des communes du département, ont permis d'identifier **29 hectares** artificialisés entre 2014 et 2016 soit 0.1 % de la surface analysée (310 Km²).

	Habitat		Activité		Equipement		Infrastructure	
	22		4		0.8		2	
	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine						
Espaces NAF	6	16	0.3	4	0.7	0.1	0	2
Espaces naturels et agricoles	6	14	0.2	4	0.7			0.2
Espaces forestiers		2				0.1		2

Valeurs arrondies exprimées en hectares

Tableau :

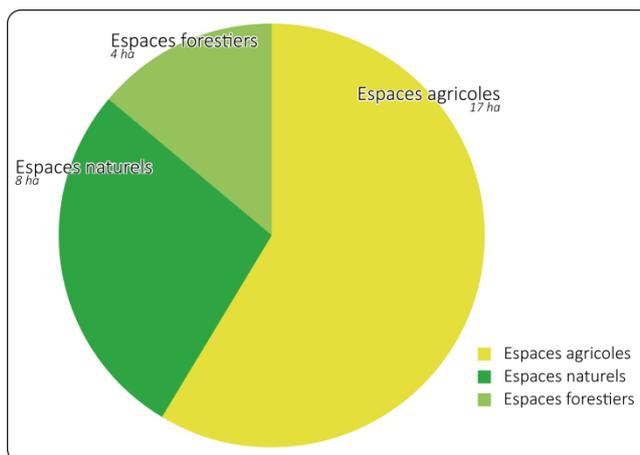
Répartition par origine et par destination des surfaces artificialisées entre 2014 et 2016 sur les communes étudiées.

> Quels espaces artificialisés ?

8 hectares d'espaces naturels et 16 hectares d'espaces agricoles ont été artificialisés, contre seulement 4 hectares d'espaces forestiers. Les espaces agro-naturels ont donc été majoritairement artificialisés.

Dans les précédentes analyses, le constat est identique. Les espaces agro-naturels sont donc en péril face à l'artificialisation.

Les terres arables sont autant menacées par l'artificialisation que les prairies.



Graphique : répartition par origine des surfaces artificialisées entre 2014 et 2016 sur les communes étudiées

> Dans quelles intercommunalités ?

	Total 29		Habitat 22		Activité 4		Équipement 0.8		Infrastructure 2	
	Total	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine							
CCST 4 communes /27	8	1	7	1	5	0.1	0.4			2
CCVS 22 communes /22	5	2	3	2	2		1			0.2
GB 13 communes /53	16	5	12	4	10	0.2	2	0.7	0.1	

Valeurs arrondies exprimées en hectares

Tableau : Répartition par destination des surfaces artificialisées entre 2014 et 2016 selon les intercommunalités

Ce tableau est présenté uniquement à titre indicatif, les intercommunalités n'étant pas représentées dans leur intégralité, elles ne peuvent pas être comparées mutuellement.

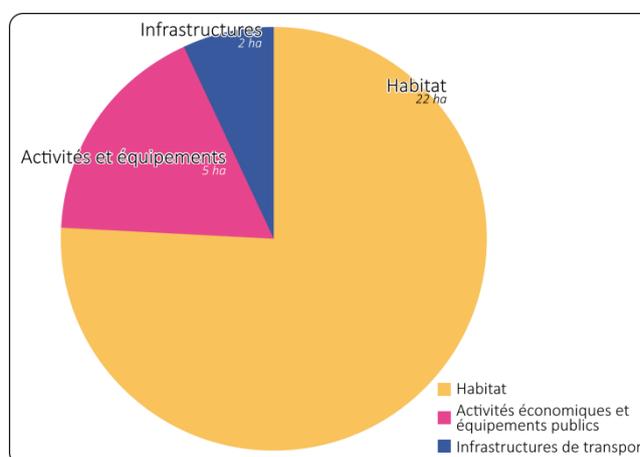
Sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, 5 hectares ont été artificialisés dont 3 hectares hors de l'emprise urbaine, la majorité à destination de l'habitat et le complément à destination des activités économiques. Une zone de 1 hectare a été artificialisée à destination d'activités économiques à Vescemont.

> Pour quelles destinations ?

Sur la période et le territoire étudiés, l'artificialisation à destination de l'habitat est majoritaire avec 22 hectares artificialisés soit 77 % de la consommation d'espace totale.

Le développement des activités économiques représente 4 hectares artificialisés soit seulement 13 % de la consommation totale. Près de la moitié, **1.8 hectares**, concerne la construction de bâtiments agricoles.

L'artificialisation à destination des équipements publics représente moins de 1 hectare, et correspond principalement à des bâtiments destinés à l'enseignement.



Graphique : Répartition par destination des surfaces artificialisées entre 2014 et 2016 sur les communes étudiées

> Quelle situation ?

75 % des zones artificialisées entre 2014 et 2016 se trouvent hors de l'emprise urbaine¹, soit **22 hectares** artificialisés en extension urbaine.

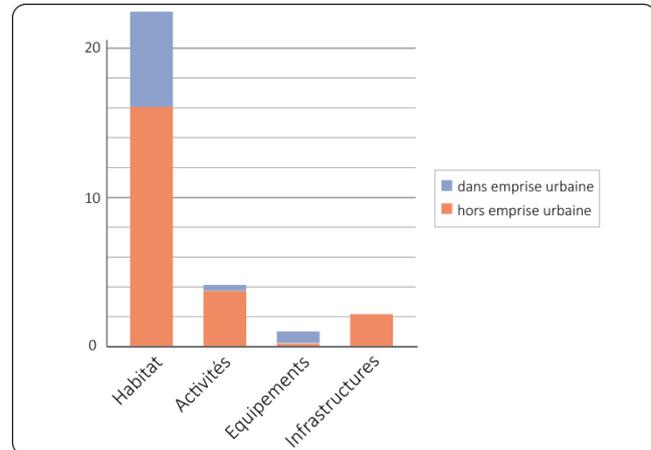
Le constat général est valable pour l'habitat. En revanche, les équipements sont plutôt construits au sein de l'emprise urbaine tandis que les activités et les infrastructures sont quasiment exclusivement en dehors.

EN DÉTAIL :

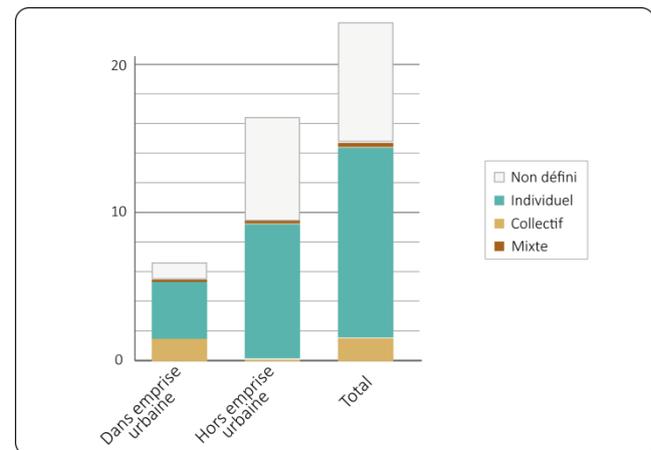
> Habitat

L'habitat est le poste le plus important de consommation d'espace, avec notamment l'habitat individuel qui représente plus de 13 hectares soit près de **45 %** de l'espace total consommé.

Sur la période de trois ans, une dizaine d'opérations de logements collectifs sont dénombrés dont une de 18 logements construite dans l'emprise urbaine à Argiésans. Les constructions de logements individuels sont majoritaires : 64 maisons individuelles dans l'emprise urbaine et 75 hors de l'emprise urbaine.



Graphique : Répartition de l'artificialisation selon la situation, dans ou hors emprise urbaine



Graphique : Surface consommée par type de logement produit entre 2014 et 2016 sur les communes étudiées²

Montreux-Château (Rue des Lilas)



2009 (© Google Streetview)



04/2016

Images extraites de l'observatoire photographique
Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

11/2017

> Activités économiques et équipements publics

Un ralentissement semble s'observer dans les constructions nouvelles à destination des activités économiques et des équipements publics. Seulement 4 hectares ont été artificialisés hors de l'emprise urbaine. Cela représente un rythme de 1,33 hectares artificialisés par an, une valeur largement inférieure par rapport aux deux périodes précédentes.

¹ L'emprise urbaine est définie par les contours des espaces construits.

² Non défini : zones pour lesquelles le type d'habitat n'est pas défini.

AU REGARD DES OBJECTIFS DU SCOT

L'observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers recense l'évolution des surfaces nouvellement artificialisées. Ces éléments sont mis en parallèle avec les objectifs chiffrés du SCoT, en matière de limitation de l'artificialisation en dehors de l'emprise urbaine, à horizon 2020.

Rappelons que, à défaut de données mobilisables, la présente analyse est menée sur 45 communes représentant en superficie la moitié du Territoire de Belfort (cf. schéma ci-contre).

Au regard de la zone ici analysée par rapport au périmètre du SCoT, les chiffres obtenus sont potentiellement à multiplier par deux pour l'ensemble du territoire.

Les schémas présentés ci-dessous tiennent compte de cette distinction, en exposant les chiffres réels et potentiels.

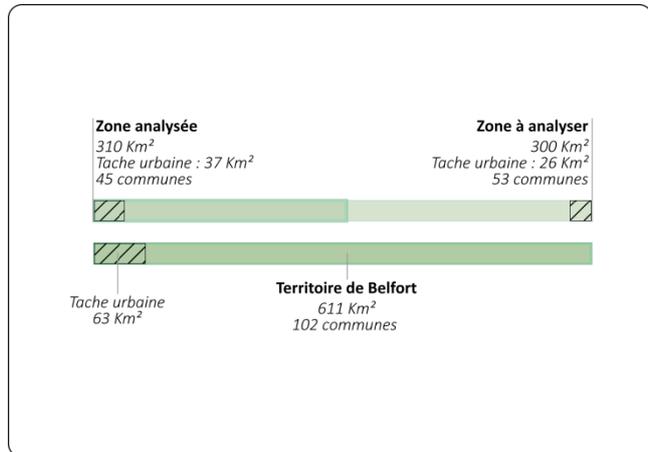
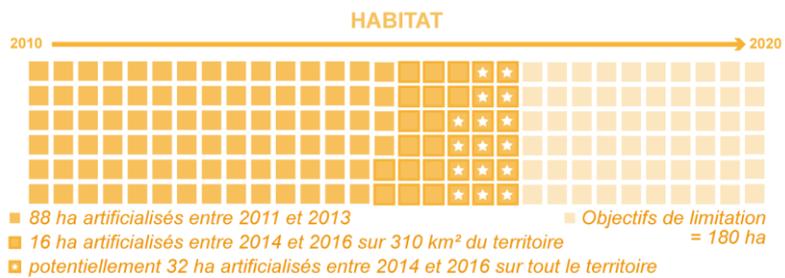


Schéma : Caractéristiques de la zone analysée par rapport au territoire intégral

> Habitat

L'artificialisation à vocation d'habitat réalisée en dehors de l'emprise urbaine s'élève à 16 hectares en trois ans.

Pour cette catégorie très consommatrice d'espace, la tendance semble être à la baisse.



67 % des objectifs de limitation ont été atteints.

> Activités économiques et équipements publics

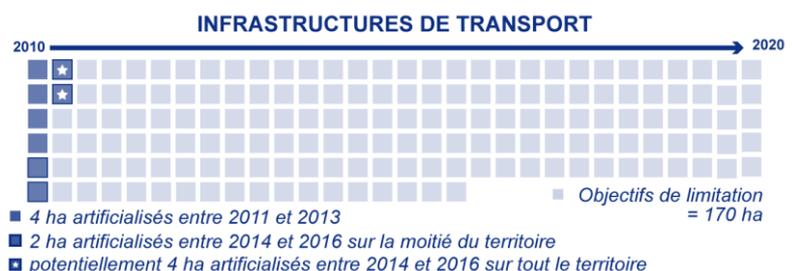
Seulement 4 hectares ont été artificialisés hors de l'emprise urbaine pour des activités économiques et des équipements publics.

62 % de la réserve attribuée à potentiellement été utilisée.



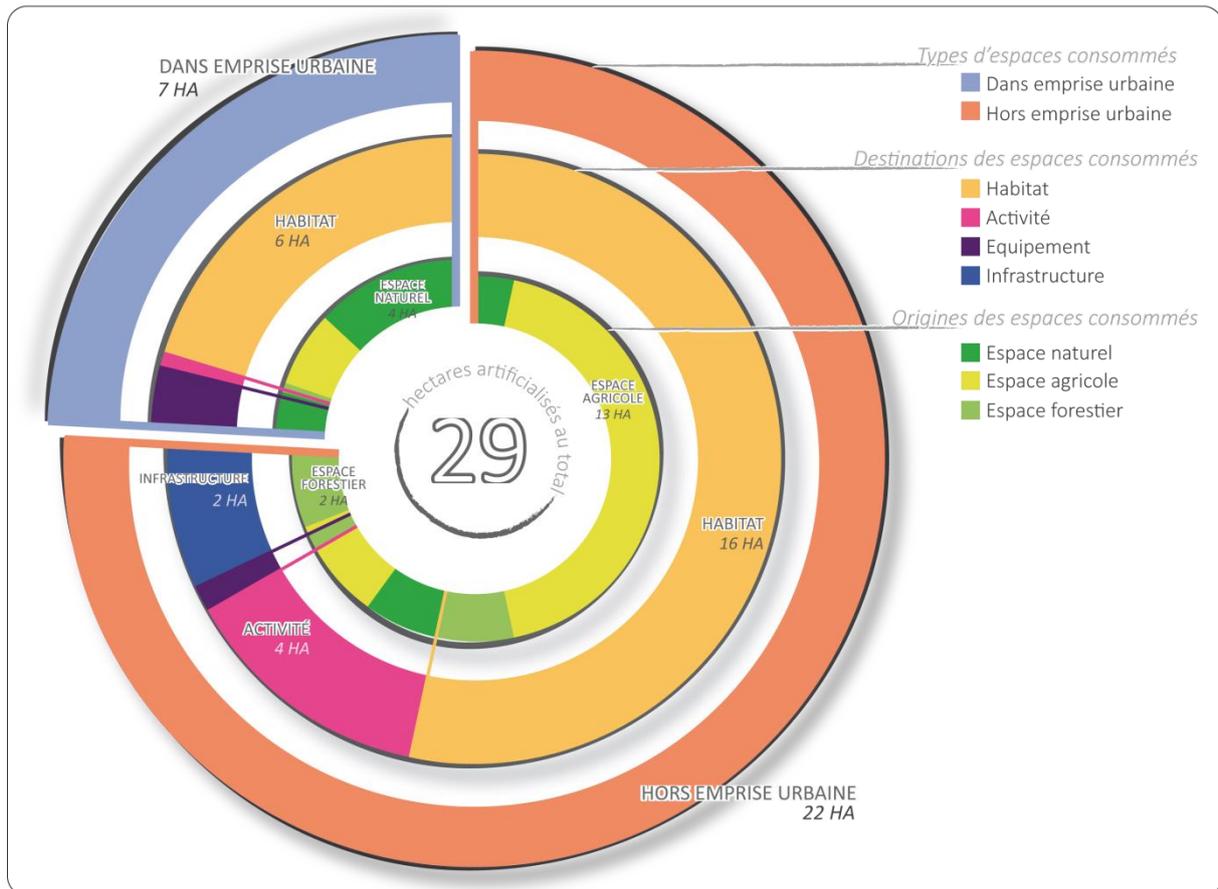
> Infrastructures de transport

Comme sur la précédente étude, seules quelques infrastructures de transport de faible ampleur ont été réalisées, représentant 2 hectares d'espaces artificialisés en dehors de l'emprise urbaine.



162 hectares restent disponibles en prévision de la réalisation de l'échangeur de Sévenans et des travaux pour la seconde tranche de la LGV Rhin-Rhône (branche Est).

CONCLUSION



Graphique récapitulatif : espaces artificialisés selon le type, la destination et l'origine entre 2014 et 2016 sur le territoire étudié (45 communes)

Les chiffres présentés dans cette analyse, permettent de donner une tendance pour la moitié du territoire du SCoT.

Les constats généraux, sont similaires au premier bilan réalisé sur la période 2011-2013. L'habitat et particulièrement le mode individuel est très consommateur d'espace, notamment hors de l'emprise urbaine. Il s'agit du phénomène d'étalement urbain qui se poursuit, les habitants s'éloignent du centre pour résider en périphérie. Dans une moindre mesure les activités économiques et les équipements suivent cette même logique.

Cependant, par rapport à la période précédente, et même en tenant compte des chiffres potentiels, la tendance en matière de consommation de l'espace paraît être à la baisse.

La pause évoquée dans le précédent bilan semble être engagée.

Concernant les infrastructures de transport, les grandes opérations programmées, n'ayant pas été réalisées entre 2011 et 2016, les objectifs maximums de limitation sont loin d'être atteints. Les opérations réalisées ces trois dernières années sont de très faible ampleur.

Si elles ne sont pas évoquées distinctement dans ce document, il faut également noter les opérations de renouvellement urbain qui apparaissent sur tout le territoire, qu'il s'agisse d'opérations programmées ou de simple déconstructions/reconstructions. Ces opérations permettent de construire sans faire gonfler d'une part la facture d'artificialisation et d'autre part les limites de l'emprise urbaine.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Plusieurs cadres réglementaires introduisent la définition d'indicateurs pour réaliser un suivi des résultats de l'application des orientations du SCoT du Territoire de Belfort :

L'article L143-28 du Code de l'urbanisme :

« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale[...] l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales [...] et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

La délibération du 27 février 2014 portant approbation du SCoT :

« Le comité syndical décide : [...] qu'il soit procédé dans les 3 ans suivant l'approbation du SCoT, comme proposé par les élus de la CCST, à une analyse des résultats de l'application du SCoT en matière de besoins en logements et en foncier. »

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Missionnée pour la réalisation des documents du SCoT et leur communication.

Contacts :

10 rue Aristide Briand – BP 10107 – 90 002 Belfort Cedex

Tel : 03 84 46 51 51 – Fax 03 84 46 51 50

Courriel : contact@autb.fr – Web : autb.fr

Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

En charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCoT.

Son siège social est établi à l'AUTB.

Contacts :

10 rue Aristides Briand – BP 10107 - 90 002 Belfort Cedex

Tel : 03 84 46 51 51 – Fax 03 84 46 51 50

Courriel : scotbelfort@autb.fr – Web : scotbelfort.autb.fr



Agence d'Urbanisme
du Territoire de Belfort

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort